

La taille des ménages avant la révolution industrielle : le cas de Liège en 1801

Author(s): Étienne Hélin

Source: *Recherches Économiques de Louvain / Louvain Economic Review*, 35e Année, No. 4, ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES (SEPTEMBRE 1969), pp. 233-250

Published by: Department of Economics, Université Catholique de Louvain

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/40723217>

Accessed: 25-04-2024 13:38 +00:00

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



JSTOR

Department of Economics, Université Catholique de Louvain is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Recherches Économiques de Louvain / Louvain Economic Review*

La taille des ménages avant la révolution industrielle :

le cas de Liège en 1801

PAR

ÉTIENNE HÉLIN

Université de Liège

et

Université de Louvain

Combien y a-t-il d'habitants par foyer? A la suite de Guichardin, de Vauban, de Quetelet, bien des démographes se sont posé cette question à laquelle une proluxe littérature a déjà été consacrée⁽¹⁾. Les historiens quant à eux, y sont sans cesse ramenés puisque, au nord des Alpes, la pratique des dénombrements de feux s'est répandue davantage que celle des recensements nominatifs : tandis que les rôles fiscaux ont conservé le compte des *fouages*, *haertstede* ou *tockages* pour des provinces entières, c'est à peine si l'on retrouve l'un ou l'autre *status animarum* qui énumère, ménage par ménage, toutes les « âmes » d'une paroisse. Qui ne céderait à la tentation de calculer le rapport *habitants/foyers* là où les données sont certaines, afin de s'en servir ailleurs comme multiplicateur? Hélas, une démarche d'apparence aussi simple est semée d'embûches : incertitude des circonscriptions anciennes, fluctuations accidentelles toujours brutales dans des sociétés soumises aux disettes et aux épidémies, exonérations fiscales, omissions des enfants ou de ceux qui échappent à la juridiction du curé. Le Rd P. Roger Mols a passé au crible les résultats publiés pour des dizaines de villes européennes et, à quinze ans de distance, sa magistrale leçon de critique a gardé toute son actualité⁽²⁾.

Depuis lors toutefois, l'effort des historiens démographes s'est porté ailleurs : calcul des intervalles intergénésiques, mesure de la croissance, fluctuations de la mortalité. En ces domaines, on est surtout redevable des résultats à un affinement des techniques d'échantillonnage, à la reconstitution des familles, le tout à partir d'une mise en œuvre des registres aux baptêmes,

⁽¹⁾ Le meilleur état de la question est celui qu'a récapitulé le R. P. R. MOLS, *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe* [...], t. II, pp. 100-109, Louvain, 1955.

⁽²⁾ R. MOLS, *op. cit.*, pp. 110-130.

mariages et décès⁽³⁾. Alors qu'ils complètent à merveille l'apport de l'état civil ancien, les recensements n'ont pas suscité un aussi vif intérêt. Leur utilisation s'impose pourtant a fortiori dans les villes où les mouvements migratoires d'une part, le gonflement du secteur tertiaire d'autre part, accentuent les anomalies qui ne se rencontrent guère dans les communautés villageoises. Comment reconstituer la répartition selon l'état matrimonial, la pyramide des âges, la proportion des indigents sinon à l'aide de listes nominatives?

Le dénombrement de chacun de ces caractères, pris isolément, n'a rien que de très banal; quand il s'agit de déceler le type et les fréquences de tous les indices socio-démographiques combinés, le recours aux traitements modernes de l'information s'impose. Nous en avons bénéficié grâce à l'expérience et au matériel du Laboratoire d'Analyse Statistique des Langues Anciennes, que dirige le Professeur L. Delatte⁽⁴⁾.

Pour la ville de Liège, le document dont l'étude s'indique en premier lieu est le recensement de thermidor an IX (juillet 1801)⁽⁵⁾; il cliche une population citadine éprouvée certes par les secousses révolutionnaires mais conservant encore la plupart des caractères démographiques d'un Ancien Régime dont les infrastructures économiques ne s'altéreront qu'avec la diffusion du machinisme industriel, au cours du deuxième tiers du XIX^e siècle.

Dans cette société encore engoncée dans ses habitudes archaïques, un trait cependant fait figure de signe avant-coureur des mutations contemporaines: c'est la taille réduite des ménages: les 42 173 habitants dénombrés dans la commune se répartissent en 11 496 ménages, soit une moyenne de 3,668 individus par ménage. Cette particularité retiendra désormais l'attention.

CRITIQUE DES MATÉRIAUX STATISTIQUES

Le recensement de l'an IX a été exécuté et vérifié entre le 1^{er} prairial (21 mai) et le 12 thermidor (31 juillet), par cinq commissaires de police assistés de membres du Bureau de bienfaisance. Tant la confrontation avec les registres

⁽³⁾ Pour nous en tenir à une des dernières en date de ces enquêtes, citons: Y. BLAYO et L. HENRY, Données démographiques sur la Bretagne et l'Anjou, de 1740 à 1829, dans *Annales de démographie historique*, 1967, pp. 91-171, Paris; ces mêmes *Annales* publient comptes rendus et bibliographies courantes. — Aperçu d'ensemble par Em. LE ROY LA-DURIE, Van Waterloo tot Colyton, dans *Spiegel Historiae*, t. II, n^o 6, pp. 347-355, Bussum, 1967.

⁽⁴⁾ Nous tenons à lui témoigner ici notre très vive gratitude. Nos remerciements s'adressent aussi à MM. E. EVRARD et J. DENOZ, qui ont élaboré les programmes de la trieuse I. B. M. 108 et de l'ordinateur I. B. M. 1620. Tout au long de ces travaux, M. Cl. Desama nous a apporté son diligent concours.

⁽⁵⁾ L'examen critique de cette source fera l'objet du chapitre I d'un ouvrage qui sera consacré à la population de Liège en 1801. Les six volumes originaux sont conservés aux ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE [A. E. L.], *Ville de Liège*, reg. 7 à 12.

analogues pour les années VIII (partiels) et X (complets) que le contrôle occasionnel que permettent les actes de l'état civil et les annonces de la *Gazette de Liège* plaident en faveur de l'exactitude de notre source. La liste nominative fut rédigée selon des normes devenues traditionnelles depuis le XVII^e siècle : se déplaçant de maison en maison, les agents consignent les noms, prénoms, âges et métiers des individus qu'ils y trouvent, en commençant toujours par le chef de ménage ⁽⁶⁾.

Sur les 7875 maisons occupées, 5859 (soit 74,4%) le sont par un seul ménage. Pour les autres, les commissaires de police ont le plus souvent distingué chaque ménage du suivant par un trait horizontal; dans quatre quartiers cependant, il a fallu opérer après coup cette séparation en se fondant sur les indices que procurent la similitude des patronymes, la mention des domestiques ou de liens de parenté. Le test du χ^2 , appliqué à la distribution ainsi reconstituée, montre qu'elle ne diffère pas significativement de celle qui fut directement observée en 1801 dans les quartiers les plus voisins ⁽⁷⁾. Une exception toutefois, le quartier Nord *intra muros* : pour les 213 maisons qui là-bas sont occupées par plus d'un ménage, on a tenu compte de la répartition en ménages qui s'observe en l'an VIII.

Aucune directive à l'usage des recenseurs n'expliquait ce qu'ils devaient entendre par « ménage » et il est à craindre qu'un vocable d'apparence aussi anodine n'ait incité personne à consulter dictionnaires et répertoires spécialisés. Faute d'une définition explicite, nous voici en présence d'une unité opératoire à laquelle, jusqu'à plus ample informé, s'applique *a posteriori* le sens attribué au mot ménage dans le recensement belge de 1947 : « unité simple ou collective, constituée soit par une personne vivant seule soit par la réunion de deux ou plusieurs personnes qui, unies ou non par des liens de famille, résident habituellement dans une même habitation et y ont une vie commune ⁽⁸⁾ ».

Outre les déficiences de la terminologie, quelles seraient les autres lacunes susceptibles de fausser nos résultats? En premier lieu, l'omission d'établissements où les commissaires de police n'avaient pas accès : les maisons d'arrêt,

⁽⁶⁾ Au sujet des recensements, lire R. MOLS, *op. cit.*, t. I, pp. 14-18, 64 sv. Pour Liège : E. HÉLIN, *Les capitations liégeoises*, pp. 111-127, 281-294, Louvain, 1962. — L'impulsion donnée aux enquêtes statistiques, surtout à partir du Directoire, est expliquée par M. REINHARD, La statistique de la population sous le Consulat et l'Empire [...], dans *Population*, t. V, pp. 103-122, Paris, 1950; IDEM, La population des villes : sa mesure sous la Révolution et l'Empire, dans *Population*, t. IX, pp. 279-288, Paris, 1954.

⁽⁷⁾ Pour $p < .05$. — La division en quartiers et sa signification est examinée par E. HÉLIN, *La population des paroisses liégeoises*, pp. 38-45, Liège, 1959; IDEM, *Le paysage urbain de Liège avant la révolution industrielle*, chap. I, III, V, Liège, 1962, fait ressortir les contrastes entre Cité et faubourgs. C'est pour les mettre en évidence que nous avons subdivisé les circonscriptions instaurées depuis l'an IV, selon qu'elles se trouvent dans ou hors les murs de la Cité.

⁽⁸⁾ INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Recensement général [...] 1947*, t. VI, p. 9, Bruxelles, 1951. — La définition des ménages et l'historique de leurs recensements sont commentés par J. OCKERS, De gezinnen in België [...], dans *Population et Famille*, n° 11, pp. 4-9, Bruxelles, 1967.

de justice et de détention (en moyenne, 176 prévenus et détenus)⁽⁹⁾, l'hôpital militaire (210 à 240 malades sans compter le personnel), la caserne de gendarmerie (48 adultes en l'an X), les malades hospitalisés à Bavière (96 laïcs, hommes et femmes), les maisons du Commandant de la 25^e région militaire (4 adultes), du Maire et du Préfet. En raison des brusques changements qui affectent des populations vivant pour la plupart en marge de la société citadine, on a cru prudent de ne pas interpoler et de s'en tenir au texte du recensement de l'an IX. De même, sont restés à l'écart de nos comptages les militaires appelés sous les drapeaux (253 hommes) et les nouveaux venus qui se sont domiciliés à Liège après le mois de prairial (313 adultes)⁽¹⁰⁾. Au total, environ 1151 individus, dont la présence aurait surtout grossi les contingents de ces ménages collectifs que sont les communautés hospitalières, militaires et pénitentiaires; la moyenne générale n'en aurait guère été affectée puisqu'elle serait alors portée de 3,668 à environ 3,74.

Plus grave est l'objection qui fut faite en haut lieu à l'encontre de l'ensemble des recensements de Liège sous le régime français. Persuadés que des familles aisées s'étaient indûment fait domicilier à la campagne, que jeunes gens et domestiques se dissimulaient, les ministres n'ajoutaient pas foi aux recensements municipaux. D'autorité ils assignèrent une population de 50 000 âmes à la ville, l'obligeant ainsi à majorer les droits de patente! Procédé expéditif mais qui ne peut donner le change : les chiffres sont là pour attester un déclin jusqu'en l'an VI (37 923 habitants) puis un redressement à partir de l'an VII (41 863 habitants) qui est, somme toute, confirmé en l'an IX où nous aboutissons à un total de 42 173 habitants. Il ne faut donc faire confiance ni aux déclarations officielles⁽¹¹⁾ ni aux totaux calculés par les commissaires de police quartier par quartier⁽¹²⁾, et moins encore aux reconstitutions *a posteriori*

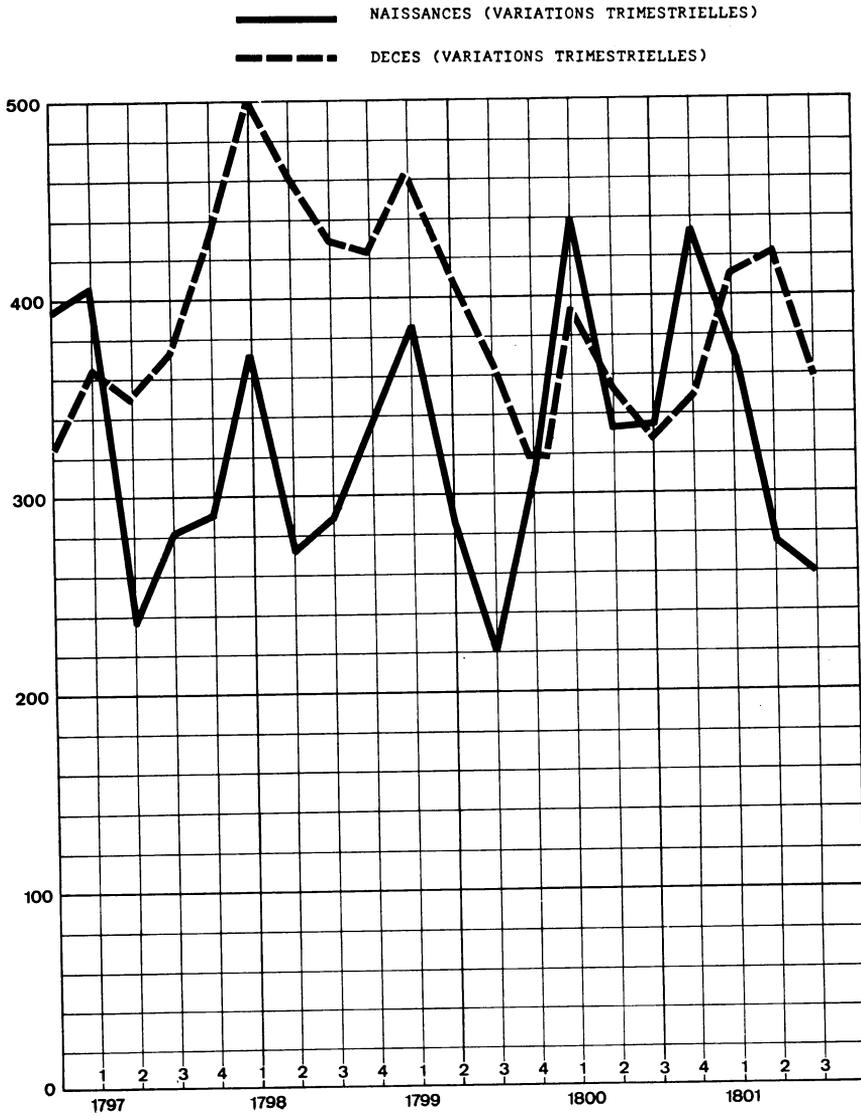
⁽⁹⁾ A partir de prairial, on décida le transfert des condamnés à Gand et à Vilvorde; *Gazette de Liège*, 21 prairial an IX. Le nombre de prisonniers du département oscille de 187 à 192 au cours du 1^{er} trimestre de l'an IX; ARCHIVES NATIONALES A PARIS (A. N. P.), série F²⁰, 146. — Au chef-lieu seul 176 civils seraient détenus, si on calcule cette moyenne à partir des dépenses d'entretien; A. E. L., *Fonds français, Préfecture*, 300 (comptes communiqués par M^{lle} Ch. GOBLET) — Voir aussi L. Fr. THOMASSIN, *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*, pp. 326-329, Liège, 1879.

⁽¹⁰⁾ A. N. P., F²⁰, 146 (renseignements communiqués par M. Cl. DESAMA). — E. HÉLIN, *La population des paroisses*, pp. 127-128, 253. — L. Fr. THOMASSIN, *Mémoire statistique*, p. 306. — A. E. L., *Ville de Liège*, 9, p. 101, rue Sœurs de Hasque. Les contingents de militaires et d'immigrés récents sont obtenus par comptage d'après les listes dressées en fin des registres 7-11.

⁽¹¹⁾ Echange de correspondance entre fonctionnaires liégeois et parisiens relaté dans E. HÉLIN, *La démographie de Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles*, pp. 54-61, in-8°, Bruxelles, 1963. — ARCHIVES GENERALES DU ROYAUME A BRUXELLES, *Papiers Bouteville*, 42, 21 brumaire an V. La presse locale fait écho à ces controverses; *Gazette de Liège*, 21 décembre 1796.

⁽¹²⁾ Leurs erreurs proviennent de distractions dans la numérotation des adultes. Les enfants (moins de 12 ans) sont comptés folio par folio et des totaux inexacts calculés en fin de volume. Exemples : 8491 habitants (au lieu de 8406) dans le quartier de l'Ouest; 4703 (au lieu de 4 664) dans le Centre.

Fig.1.. NAISSANCES ET DECES A LIEGE
 1^{er} octobre 1796 - 30 septembre 1801.



d'une statistique des feux et des foyers hasardée afin de comparer les niveaux atteints en 1789 et en 1801 ⁽¹³⁾.

A défaut d'une chronologie précise des fluctuations démographiques à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles, on a de bonnes raisons de croire que la conjoncture liégeoise n'est guère différente de celle de bien d'autres chefs-lieux de départements : ils ont eu à pâtir des troubles révolutionnaires, de la guerre, de la disette et de la paralysie du commerce au cours des premières années du nouveau régime. Dès 1800, la situation tend à se stabiliser ; c'est ce que confirment à Liège les courbes de naissances (taux brut en l'an IX : 36,5‰) et de décès (taux brut : 31,6‰). Aucun heurt marqué ne fait soupçonner que la composition des ménages liégeois en l'an IX a dû se ressentir d'un accident démographique exceptionnel (Fig. 1).

PETITS ET GRANDS MÉNAGES

Le tableau I et, de manière plus synthétique, la figure 2 montrent le caractère asymétrique de la distribution de l'ensemble des ménages. À côté des indices qui situent les valeurs centrales (moyennes arithmétiques = 3,668 ; mode = 2), il importe de considérer la dispersion ($\sigma = 2,235$), l'asymétrie ($\gamma_1 = 7,23$) et l'aplatissement ($\gamma_2 = 209,66$). Ce dernier résultat est quelque peu factice, dans la mesure où le recours à un moment d'ordre 4 amplifie l'incidence des valeurs extrêmes : en l'occurrence, si on faisait abstraction des trois « ménages » de plus de 50 individus, γ_2 dépasserait à peine 6 unités!

Les autres caractéristiques incitent à porter d'abord l'attention au bas de l'échelle des grandeurs c'est-à-dire sur les ménages d'une ou deux personnes. Notons au passage ce démenti infligé au lieu commun qui accrédite l'idée que les sociétés de jadis étaient un agglomérat d'amples maisonnées. Pour plus d'un tiers (37%), les ménages se réduisent à une ou deux personnes. Ramenée à ce gabarit, et même lorsqu'il s'agit d'un couple (mari et femme), la famille est inachevée en ce sens qu'elle vit sans ses tenants et aboutissants naturels que sont les ascendants et les enfants.

⁽¹³⁾ Le projet d'instaurer une comparaison entre la situation de 1789 et de l'an IX fut inspiré par Benezech puis par Chaptal : O. FESTY, *Les essais de statistiques économiques [...]* ; dans *Annales historiques de la Révolution française*, t. XXV, p. 175, Nancy, 1953 ; IDEM, *Les mouvements de la population française*, *ibidem*, t. XXVII, p. 48, 1955. Dans de nombreux départements, les employés de la Préfecture s'efforcèrent d'imaginer une concordance entre statistiques de l'Ancien Régime et de l'Ordre Nouveau. À Liège, ce fut en vain et nous nous rallions aux critiques formulées à ce sujet par le R. P. R. MOLS, dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XLIII, pp. 197-198, Bruxelles, 1965.

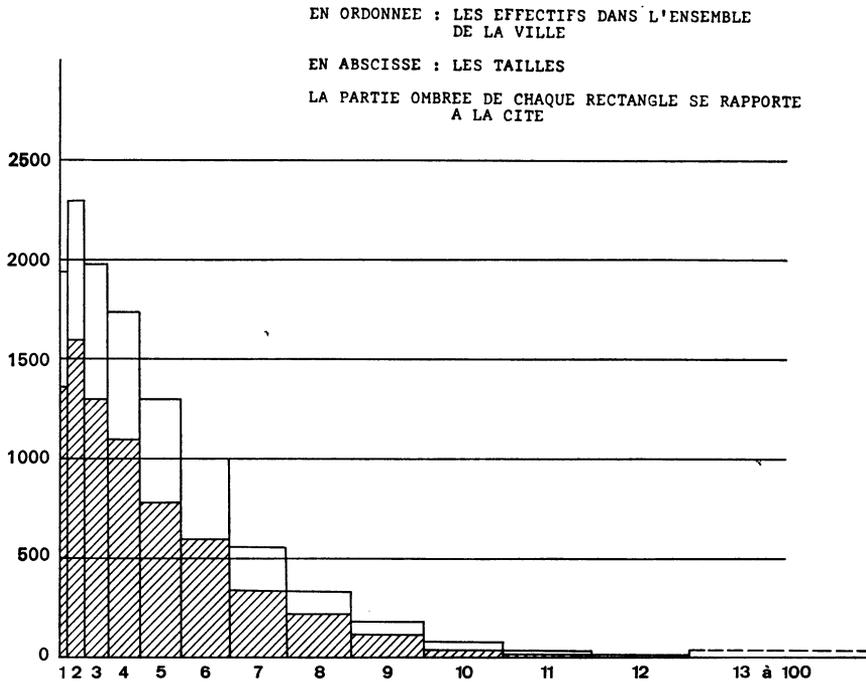
TABLEAU 1 — DISTRIBUTION DE 11 496 MÉNAGES ET DE LEURS HABITANTS EN 1801

Taille du ménage	Ménages						Habitants					
	Effectifs			%			Effectifs			%		
	C.	F.	V.	C.	F.	V.	C.	F.	V.	C.	F.	V.
1	1 369	583	1 952	18,25	14,59	16,98	1 369	583	1 952	5,10	3,80	4,63
2	1 605	704	2 309	21,40	17,62	20,08	3 210	1 408	4 618	11,97	9,17	10,95
3	1 297	674	1 971	17,29	16,87	17,15	3 891	2 022	5 913	14,51	13,17	14,02
4	1 092	645	1 737	14,56	16,14	15,11	4 368	2 580	6 948	16,28	16,81	16,48
5	777	522	1 299	10,36	13,06	11,30	3 885	2 610	6 495	14,48	17,00	15,40
6	590	413	1 003	7,87	10,33	8,73	3 540	2 478	6 018	13,20	16,14	14,27
7	336	220	556	4,48	5,50	4,84	2 352	1 540	3 892	8,77	10,03	9,23
8	216	121	337	2,88	3,03	2,93	1 728	968	2 696	6,44	6,31	6,39
9	112	63	175	1,49	1,58	1,52	1 008	567	1 575	3,76	3,69	3,73
10	48	25	73	0,64	0,62	0,64	480	250	730	1,79	1,63	1,73
11	22	14	36	0,30	0,35	0,31	242	154	396	0,90	1,00	0,94
12	7	6	13	0,09	0,15	0,11	84	72	156	0,31	0,47	0,37
13 à 100	29	6	35	0,39	0,15	0,30	667	117	784	2,49	0,78	1,86
Ensemble :	7 500	3 996	11 496				26 824	15 349	42 173			
(en %)	65,24	34,76	100	100	100	100	63,61	36,39	100	100	100	100

C. : cité — F. : faubourgs — V. : ville.

A l'autre extrémité de l'échelle, deviennent exceptionnels (un cas sur 20) les ménages comptant 8 personnes et plus; encore plus rares (un cas sur 100), ceux qui réunissent dix individus et davantage. Au-delà, il n'y a pratiquement plus de ménages familiaux mais bien plutôt des collectivités; pensionnats, couvents de ci-devant religieux qui, en dépit de la sécularisation, n'acceptent pas de se disperser⁽¹⁴⁾. Les effectifs les plus nombreux sont ceux de l'hôpital Sainte-Barbe (51 aliénées et leurs gardiennes), de l'Orphelinat de la rue Agimont (55 individus), de l'hospice des Incurables en Ile (une centaine de vieillards).

Fig.2. TAILLES DES MENAGES LIEGEOIS EN 1801



Pour pertinentes qu'elles soient, les considérations sur le nombre de ménages relèvent néanmoins d'une optique statisticienne puisque les contemporains n'ont jamais eu à calculer ni à faire usage des contingents figurant au tableau I. Comme tel, le ménage est perçu du dedans par ceux-là mêmes qui le composent et surtout par son chef qui doit payer l'impôt et équilibrer

⁽¹⁴⁾ C'est le cas non seulement des Alexiens qui soignent les aliénés et des Augustines de l'hôpital de Bavière mais aussi des Capucins. Encore nombreuses au moment de la suppression (1796), les communautés religieuses s'étiolèrent au cours des premières années du XIX^e siècle; E. HÉLIN, *La population des paroisses*, pp. 392-397.

un budget où la plupart des dépenses (nourriture, chauffage, logement) sont en raison directe du nombre des membres de la famille. La figure 3 apporte donc un utile correctif aux pourcentages ci-dessus (p. 239) : 15,6% des Liégeois vivent dans de petits ménages (1 et 2 personnes); les trois-cinquièmes, dans des ménages comportant 5 individus au moins; les neuf-dixièmes dans des ménages de moins de 9 habitants. La fraction de la population qui relève de ménages collectifs est néanmoins sous-estimée par la figure 3 du fait que ni les prisons ni les casernes (p. 237) n'ont été recensées.

FACTEURS ÉCOLOGIQUES

Pour chacun des neuf quartiers se partageant le territoire de la commune, on a calculé les indices publiés aux tableaux II à IV. Pareille analyse présente un intérêt certain pour les Liégeois curieux de la genèse de leur ville : ils y décèleront les lointains substrats de particularismes en miniature qu'un siècle et demi de métamorphoses n'ont pas réussi à niveler. Tel est le cas, entre autres, du quartier d'Outre-Meuse, misérable en l'an IX, « populaire » dira-t-on aujourd'hui...

Tenons-nous en ici aux différences les mieux tranchées, au demeurant les seules qui ont quelques chances de se retrouver ailleurs qu'à Liège. La plus constante s'observe entre la Cité (*intra muros*) et les faubourgs⁽¹⁵⁾. Les tableaux II et III la rendent manifeste tant pour les moyennes et les caractéristiques de dispersion que pour les proportions d'habitants qui se répartissent entre les divers types de ménages ordonnés en fonction de leur rang dans les maisons. Celui-ci résulte de l'ordre dans lequel sont recensés les occupants d'un même immeuble. A priori, le ménage installé seul dans sa maison jouit d'un espace moins rationné que celui qui se trouve relégué dans une mansarde parce que la bâtisse est partagée entre 4 ou 5 locataires. Les divers rangs traduisent donc des situations concrètes et, à ce titre, interviennent parmi les autres facteurs écologiques.

Le test du χ^2 révèle le caractère non aléatoire des différences entre les distributions de ménages citadins et faubouriens, aussi bien pour l'ensemble que pour n'importe quelle catégorie prise à part.

Il n'y a pas là de quoi surprendre l'historien habitué qu'il est à considérer chaque ville sous l'angle de sa croissance et, de ce fait, plus attentif aux zones de transition entre la Cité et les campagnes qu'aux césures créées de toutes

(15) La Cité ne s'étend que sur 215 hectares; la partie bâtie des faubourgs couvre moins d'un vingtième du reste du territoire communal (environ 1 680 hectares). Depuis 1796, trois anciens faubourgs, arbitrairement séparés de la ville, forment des municipalités distinctes (Grivegnée et Bressoux, Saint-Nicolas, Glain rattaché à Ans) dont il n'est jamais question ici.

TABLEAU II — DISTRIBUTION DES HABITANTS DE LA CITÉ

Rang des ménages dans la maison	Ménages N.	Habitants		\bar{x}	σ^2	σ	$V = \sigma/\bar{x}$	M_0	As.
		N.	%						
1 ^{ers} et derniers	3 331	14 757	55,01	4,430	10,461	3,234	0,730	2	0,75
1 ^{ers} à l'exclusion des derniers	1 446	5 315	19,81	3,676	4,342	2,083	0,567	2	0,80
2 ^{es} et derniers	835	2 009	7,48	2,406	2,447	1,564	0,650	1	0,90
2 ^{es} à l'exclusion des derniers	609	1 621	6,04	2,662	2,992	1,729	0,650	1	0,96
3 ^{es} et derniers	303	735	2,74	2,426	2,759	1,661	0,685	1	0,86
3 ^{es} à l'exclusion des derniers	305	801	2,98	2,626	2,896	1,702	0,648	1	0,96
4 ^{es} et derniers	146	313	1,16	2,144	1,918	1,385	0,646	1	0,83
4 ^{es} à l'exclusion des derniers	160	410	1,52	2,563	3,071	1,752	0,684	1	0,89
5 ^{es} , 6 ^{es} , 7 ^{es} et derniers	148	345	1,28	2,331	2,384	1,544	0,662	1	0,86
5 ^{es} , 6 ^{es} , 7 ^{es} à l'exclusion des derniers	217	518	1,93	2,387	2,283	1,511	0,633	1	0,92
Ensemble	7 500	26 824	100	3,577	7,214	2,686	0,751	2	0,59

 \bar{x} : Nombre moyen d'habitants par ménage σ^2 : Variance σ : Ecart type V : Coefficient de variation M_0 : Mode

As. : Coefficient d'asymétrie de Pearson

TABLEAU III — DISTRIBUTION DES HABITANTS DES FAUBOURGS

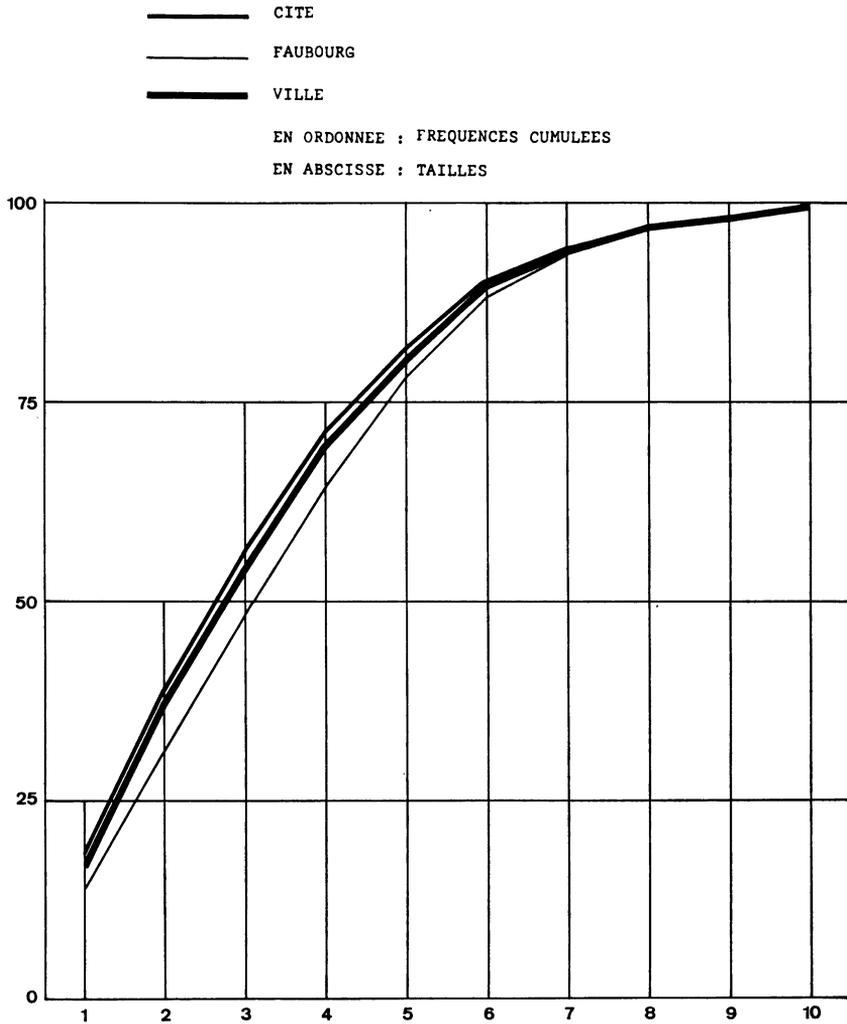
Rang des ménages dans la maison	Ménages N.	Habitants		\bar{x}	σ^2	σ	$V = \sigma/\bar{x}$	M_0	As.
		N.	%						
1 ^{ers} et derniers	2 528	10 890	70,94	4,308	5,031	2,242	0,520	3	0,58
1 ^{ers} à l'exclusion des derniers	586	2 169	14,13	3,701	4,311	2,076	0,561	2	0,82
2 ^e et derniers	411	1 069	6,96	2,601	3,076	1,753	0,674	1	0,91
2 ^e à l'exclusion des derniers	174	482	3,14	2,770	3,395	1,842	0,665	1	0,96
3 ^e et derniers	105	253	1,64	2,410	3,594	1,896	0,787	1	0,74
3 ^e à l'exclusion des derniers	69	167	1,08	2,420	2,476	1,574	0,650	1	0,90
4 ^e et derniers	38	91	0,59	2,395	1,660	1,288	0,538	1	1,08
4 ^e à l'exclusion des derniers	31	74	0,48	2,387	1,657	1,287	0,539	2	1,08
5 ^e , 6 ^e , 7 ^e et derniers	30	84	0,54	2,800	5,427	2,330	0,832	1	0,77
5 ^e , 6 ^e , 7 ^e à l'exclusion des derniers	24	70	0,45	2,917	3,993	1,998	0,685	1	0,96
Ensemble	3 996	15 349	100	3,841	4,998	2,235	0,582	2	0,82

TABLEAU IV — DISTRIBUTION DES HABITANTS DE LA VILLE

Rang des ménages dans la maison	Ménages N.	Habitants		\bar{x}	σ^2	σ	$V = \sigma/\bar{x}$	M_0	As.
		N.	%						
1 ^{ers} et derniers	5 859	25 647	60,81	4,377	8,122	2,849	0,651	3	0,48
1 ^{ers} à l'exclusion des derniers	2 032	7 484	17,75	3,683	4,333	2,081	0,565	2	0,81
2 ^e et derniers	1 246	3 078	7,30	2,470	2,663	1,631	0,660	1	0,90
2 ^e à l'exclusion des derniers	783	2 103	4,98	2,686	3,083	1,755	0,653	1	0,96
3 ^e et derniers	408	988	2,34	2,422	2,974	1,725	0,712	1	0,82
3 ^e à l'exclusion des derniers	374	968	2,29	2,588	2,825	1,681	0,650	1	0,94
4 ^e et derniers	184	404	0,96	2,196	1,875	1,369	0,623	1	0,87
4 ^e à l'exclusion des derniers	191	484	1,15	2,534	2,846	1,687	0,666	1	0,91
5 ^e , 6 ^e , 7 ^e et derniers	178	429	1,02	2,410	2,927	1,711	0,710	1	0,82
5 ^e , 6 ^e , 7 ^e à l'exclusion des derniers	241	588	1,39	2,440	2,479	1,574	0,645	1	0,91
Ensemble	11 496	42 173	100	3,668	6,459	2,542	0,692	2	0,66

pièces par les limites administratives. A Liège, chaque porte de l'enceinte médiévale a suscité le développement d'un faubourg-rue, qui s'étire en « chaussée » avant de s'éparpiller en hameaux et villages. Ceux-ci ont toutefois un

Fig. 3.. MENAGES DE LA CITE DES FAUBOURGS ET DE LA VILLE



caractère industriel car les houillères, la clouterie, l'armurerie donnent du travail à des milliers d'ouvriers à deux lieues à la ronde. Ce mode d'habitat, précurseur de l'agglomération contemporaine en ce qu'elle a de tentaculaire,

imprime dès l'Ancien Régime sa marque dans un paysage typique tandis que la population faubourienne manifeste des traits démographiques (largeur à la base des pyramides des âges, natalité élevée) qui empêchent de la confondre avec les citadins *sensu stricto*. La taille des ménages est un nouvel indice de cette originalité. Faut-il aller jusqu'à y reconnaître un des types de famille que les sociologues localisent parmi les six zones qu'ils distinguent à l'intérieur des agglomérations? Les précisions numériques de l'an IX ne sont pas de nature à nous faire pénétrer de plain-pied les mentalités sociales; or ce sont bien elles qui sont en cause lorsqu'il s'agit de déceler ici les familles « semi-patriarcales», là-bas des « désintégrées»⁽¹⁶⁾. En revanche, la statistique des ménages fournit un premier aperçu des conditions de logement.

TABLEAU V — NOMBRE DE MÉNAGES PAR MAISON

Nombre de ménages	Cité		Faubourgs		Ville	
	Maisons	%	Maisons	%	Maisons	%
1	3 331	69,92	2 528	81,23	5 859	74,41
2	835	17,53	411	13,21	1 246	15,82
3	303	6,37	105	3,37	408	5,18
4	146	3,07	38	1,22	184	2,33
5 et plus	148	3,11	30	0,97	178	2,26
Ensemble	4 763	100,00	3 112	100,00	7 875	100,00

Le tableau V ne fait que traduire en chiffres la tendance générale à construire de plus en plus en hauteur au fur et à mesure que l'on approche du centre⁽¹⁷⁾. En outre, la densité des logements par maison aide à se figurer un des cadres de la vie quotidienne, à l'instar de l'importance des logements qui, pour une époque plus reculée et par le biais de l'impôt sur les fenêtres, avait procuré une mesure de la répartition des fortunes⁽¹⁸⁾.

Du fait que le ménage se définit à partir d'une communauté de vie matérialisée par un logis, l'ampleur ou l'exiguïté de ce dernier ne se répercuterait-elle pas sur le nombre de ses occupants? A défaut de données sur le nombre de

⁽¹⁶⁾ H. JANNE et J. Morsa, *Sociologie et politique sociale* [...], pp. 34-38, Bruxelles, 1962.

⁽¹⁷⁾ Il faudrait nuancer et opposer les faubourgs les plus ruraux (La Boverie) aux plus citadins (Saint-Christophe). Le quartier de l'an IX se prête moins bien que la paroisse d'avant le Concordat à ce genre de comparaison; E. HÉLIN, *Le paysage urbain*, pp. 14-19 et 26-29.

⁽¹⁸⁾ IDEM, *A la recherche d'une mesure des inégalités de fortune : l'apport des rôles fiscaux liégeois*, dans *L'impôt dans le cadre de la ville et de l'État*, pp. 155-156, Bruxelles, 1966.

chambres et la surface habitable, on s'est efforcé de vérifier l'hypothèse suivante : plus nombreux seraient les ménages entassés sous le même toit, moindre serait leur taille⁽¹⁹⁾.

De surcroît, le dernier logement de chaque immeuble, en raison de son caractère résiduaire, devrait être le plus exigü, celui dont se contentent les plus petits ménages. Les moyennes inscrites aux tableaux II à IV montrent que telle est bien la norme, à l'exception des premiers ménages seuls à occuper leur maison et, de manière moins explicable, des ménages occupant le 4^e rang dans des maisons habitées par 5 ménages au moins⁽²⁰⁾.

A ne retenir que les dimensions des ménages, les différences s'estompent pour peu que l'on s'écarte du premier rang et, d'une façon générale, les discriminations imputables au rang sont moins nettes entre les ménages qui n'occupent ni le premier ni le dernier logement. Il n'en serait plus de même si, au lieu de s'en tenir à la taille du ménage, on envisageait sa composition. La moyenne d'enfants (moins de 12 ans), quant à elle, fluctue bien davantage que celle des adultes : tout se passe comme si les ménages qui élèvent plusieurs enfants se tenaient à l'écart des maisons subdivisées en plusieurs logements. A vrai dire, maintes variables entrent en jeu : état matrimonial des membres du ménage, âge de la mère, nombre et sexe des enfants à charge⁽²¹⁾, voire peut-être la profession du chef de ménage, le fait qu'il est ou non propriétaire de sa maison, le temps écoulé depuis son installation à Liège, etc. L'exploitation des données de l'an IX étant toujours en cours, c'est petit à petit que seront élucidées les interférences de tant de facteurs.

L'APPORT DES DONNÉES DE COMPARAISON

Dès l'Ancien Régime, *status animarum* et recensements organisés à des fins annonnaires ou charitables énumèrent les membres qui composent des

(19) Les maisons antérieures à 1801 qui subsistent aujourd'hui ne fournissent pas un échantillon utilisable car c'est précisément à leurs vastes dimensions et à la qualité de leurs matériaux qu'elles doivent d'avoir échappé aux démolisseurs.

Les plans cadastraux montrent de nombreux immeubles répartis en deux ou plusieurs corps de logis de part et d'autre d'une cour intérieure. Il se pourrait que les ménages logés à rue soient plus à l'étroit qu'un de leurs voisins qui, disposant de tout l'arrière-bâtiment, fut recensé en dernier lieu. Cfr à titre de comparaison, une statistique des logements en 1766, reconstituée par O. K. ROLLER, *Die Einwohnerschaft der Stadt Durlach [...]*, pp. 206-216, Karlsruhe, 1907.

(20) L'anomalie tient à la présence, dans cette catégorie, d'une vingtaine de familles nombreuses du quartier d'Outre-Meuse.

Avec $p < .05$, les distributions sont significativement hétérogènes, sauf pour les ménages occupant les 3^e et 5^e rangs (et au-delà); l'hétérogénéité des deux distributions des ménages du 4^e rang est imputable au χ^2 élevé des familles nombreuses (5 personnes et plus).

(21) J. OCKERS, *op. cit.*, pp. 34-50 (tableaux 5-10) retrace l'évolution des ménages belges de 1930 à 1961; l'analyse approfondie de leurs situations familiales est l'objet de la 2^e partie du même article : pp. 86-130. Voir aussi ci-dessous, note 25.

paroisses de plusieurs centaines de ménages. Lorsqu'une même communauté a été dénombrée à diverses reprises (Glain, par exemple, en 1728, en 1736 et en 1750), les divergences constatées dans la distribution des ménages sont aléatoires; en revanche, le test du χ^2 souligne l'hétérogénéité de pareilles distributions quand les observations portent sur des populations distinctes (²²). Sans même mettre en cause la variété des critères qui peuvent définir le ménage, on doit une fois de plus s'attendre à ce que les microcosmes qu'étaient les paroisses liégeoises, avec leur population réduite et leur dosage socio-professionnel nettement caractérisé, présentent plus de divergences que de similitudes.

Jusqu'à présent, les historiens se sont le plus souvent contentés de calculer la moyenne arithmétique, sans trop d'égards pour la diversité des situations qu'un même chiffre peut exprimer. Or non seulement à Liège (²³), mais dans la plupart des villes d'Europe avant le siècle dernier, le nombre moyen des membres composant un ménage est remarquablement stable: il oscille entre 4 et 5 avec tant de constance que ces valeurs ont été adoptées comme coefficients passe-partout (²⁴). La moyenne calculée pour Liège en l'an IX (3,668), même si elle est moins élevée que celles du XVIII^e siècle, n'a cependant rien d'aberrant. Sur place déjà, on relevait 3,49 dans la paroisse Saint-Christophe en 1740. A Anvers (*intra muros*) en 1755: 3,04 et à Bruxelles à la même date: 3,2 (²⁵) et 3,58 en 1796 (²⁶); à Reims en 1773: 3,8; à Toulouse en 1695: 3,7; à Genève en 1797: 3,7 (²⁷).

Au contraire, les villages ont des tailles de ménage supérieures à 4 habitants: 5,36 à Gemmenich en 1709; 5,4 à Kanegem en 1713 et 1765; de 5,10 à 7,34 dans la seigneurie de Nevele en 1786 et à Evergem en 1796-1798; 4,92 à Erem-

(²²) Valeur de χ^2 toujours significative lorsque sont comparées les tailles de ménages à Saint-Christophe (1789) et à Glain (1750), à Olne (1789) et à Glain (1750), à Saint-Thomas (1789) et à Saint-Jean-Baptiste (1790), dans cette dernière paroisse (en 1790) et dans le quartier 7 (qui l'englobe en l'an IX), etc. Les divergences sont le plus souvent imputables aux ménages d'une personne. Parfois deux distributions s'avèrent homogènes: les ménages bénéficiaires d'une distribution à Saint-Christophe (en 1789) et à Saint-Martin (en 1790). Il faudra donc multiplier les tests avant de conclure.

(²³) E. HÉLIN, *La démographie liégeoise*, pp. 140-143.

(²⁴) R. MOLLS, *op. cit.*, pp. 100-109.

(²⁵) J. VERBEEMEN, Bruxelles en 1755, dans *Bijdragen tot de geschiedenis [...]*, 3^e série, t. XIV, pp. 213-218, Bruxelles, 1962. Outre les précisions numériques sur la taille des ménages, cet article fournit la composition des 929 familles du quartier du Sablon et cherche l'incidence de l'aisance du chef de ménage sur le nombre de ses enfants.

(²⁶) Ar. COSEMANS, *Bijdrage tot de demographische en sociale geschiedenis van de stad Brussel*, pp. 85-86, Bruxelles, 1966.

(²⁷) Moyennes dont fait état R. MOLLS, *op. cit.*, t. II, pp. 116-118, 120. Depuis la parution de cet ouvrage, quelques articles sont venus étoffer les données réunies au tome III (p. 114, note 7 et pp. 200-201) au sujet de la dimension des ménages: St. TAUTE, Recensements [...] à Charleville en 1789, dans *Études ardennaises*, n° 11, p. 56, in-12, Mezières, 1957; J. RUWET, La population de Saint-Trond en 1635, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. XL, p. 173, Liège, 1958; M. LASCH, Die Kasseler Einwohnerverzeichnisse der Jahre 1731 und 1751 dans *Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte*, t. LXXV, pp. 367-368, Kassel, 1965.

bodegem en 1754, etc. ⁽²⁸⁾. C'est ce qui ressort également des statistiques établies pour toute une région, du moins lorsqu'elles prennent soin de distinguer les agglomérations selon leur nature. Dans le district de Veluwe (Gueldre), la taille moyenne du ménage était en 1749 de 3,8 habitants dans les villes c'est-à-dire là où 7% à peine des chefs de ménage sont des agriculteurs; dans les hameaux (76% d'agriculteurs), la moyenne s'élevait à 4,6 habitants ⁽²⁹⁾. A l'échelle nationale, les données sont rarement recueillies avant la fin du XIX^e siècle : on enregistre depuis lors une réduction de la taille des ménages qui, en Belgique, est encore confirmée par le dernier recensement ⁽³⁰⁾.

En somme, l'évolution s'opère à la fois au fil du Temps et dans l'Espace, au fur et à mesure que l'on se dirige des communautés rurales les plus écartées vers les centres urbains. C'est précisément parce qu'une foule de variables entrent en jeu (équipement immobilier, industrialisation, attraction des villes, niveau de vie, propension à cohabiter, rôles de la famille, etc.) qu'il importerait d'avoir à sa disposition des statistiques plus complètes et des jalons chronologiques plus nombreux.

CONCLUSIONS

L'examen des ménages liégeois en 1801 a montré que la moyenne arithmétique n'est pas le seul paramètre dont peuvent se contenter les historiens-démographes. Ne fût-ce que pour évaluer la population à l'aide des « feux », il leur faut cerner l'erreur aléatoire donc disposer d'un écart type. L'intérêt du test du χ^2 devrait inciter à publier en détail la composition des ménages sans regrouper arbitrairement les données. L'asymétrie de leur distribution est en outre une constante qu'il conviendrait désormais d'exprimer en coefficients afin de faciliter les comparaisons. En dépit de leurs faibles variations, les moyennes recouvrent des situations dont la diversité n'est apparue à Liège que si l'on traite à part d'abord la Cité et les faubourgs, ensuite les ménages seuls à occuper une maison et ceux qui se partagent un même immeuble. Il ne suffit pas de mettre en vedette les différences écologiques; celles-ci à leur tour se ressentent de facteurs tantôt démographiques (fécondité, mortalité) tantôt socio-économiques (aisance, recours à la main-d'œuvre domestique). Les

⁽²⁸⁾ Références dans E. HÉLIN, *La démographie de Liège*, p. 143, qu'il convient de compléter par C. DE RAMMELAERE, Kanegem [...], dans *De Leiegouw*, t. IV, p. 192, Courtrai, 1962 et par *Cinq études de démographie locale*, pp. 76, 127, 158-160, 218-219, Bruxelles, Pro Civitate, 1966.

⁽²⁹⁾ H. K. ROESSINGH, *Population Change and Economic Development in the Netherlands*, dans *A. A. G. Bijdragen*, n° 12, pp. 91-93, Wageningen, 1965.

⁽³⁰⁾ J. OCKERS, *op. cit.*, pp. 14-20 et 130-135. — J. WACHOLDER, *De gemiddelde grote van het gezin en het huishouden in Limburg vanaf 1829 tot 1960* [...], dans *Studies over de sociaal-economische geschiedenis van Limburg*, t. IX, pp. 150-152, Maastricht, 1964.

recherches ultérieures devront donc porter sur la composition des ménages, évaluer entre autres la fréquence des célibataires et des enfants à charge du chef de ménage.

D'ores et déjà, il est acquis que les ménages de petite taille (moins de 4 personnes) étaient majoritaires à Liège bien avant que s'implantent les grandes entreprises et que triomphe le machinisme industriel. Nous rejoignons sur ce point les conclusions de E. J. Walter qui, lui, se fonde sur des statistiques recueillies pour Zürich et pour Bâle aux XVII^e et XVIII^e siècles⁽³¹⁾. De même que la diffusion des connaissances techniques (rail, machines à vapeur, coke) a précédé la généralisation du machinisme industriel, il se pourrait que, dans les villes, la multiplication des petits ménages ait préparé de longue main l'avènement d'une société qui tend vers l'atomisation. Une fois de plus, il apparaîtrait que l'Occident a pu répartir entre plusieurs générations l'effort d'adaptation que postulent des changements aussi profonds; il a de la sorte échappé aux douloureuses et soudaines mutations auxquelles sont en proie tant de pays neufs. En présence d'une évolution à long terme, c'est à l'historien qu'il incombe de retrouver les rythmes de la croissance, ses seuils, voire d'éventuels retours en arrière. La situation en l'an IX n'a encore fourni qu'un point de repère sur une courbe qui s'esquissera pour autant que l'on mette en œuvre d'autres recensements et cette méthode essentiellement historique qu'est l'analyse par cohortes.

Liège, mai 1969

Le texte ci-dessus était rédigé lorsque le professeur Peter LASLETT (Cambridge Group for the History of Population and Social Structure) eut l'obligeance de nous communiquer un rapport intitulé Size and structure of the household in England over three centuries à paraître dans Population Studies. Exploitant à l'aide des méthodes les plus modernes les données relatives à une centaine de communautés, pour la plupart rurales, entre 1574 et 1821, l'auteur remet en cause des opinions depuis longtemps traditionnelles chez les historiens, les démographes et les sociologues. Le cas de Liège en 1801 ne permet pas d'aboutir aux mêmes conclusions mais les résultats obtenus par le professeur P. LASLETT incitent à reconsidérer tout le problème de la composition des ménages et du rôle social qu'ils assument.

(31) Emil-J. WALTER, Kritik einiger familiensoziologischer Begriffe im Lichte der politischen Arithmetik des 18. Jahrhunderts, dans *Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik*, t. XCVII, pp. 64, 66, 71-72, Berne, 1961.